

**Semaine
canadienne de la
sécurité en
milieu agricole –
du 11 au 17 mars
2009**

BULLETIN N° 3

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

21, rue Florence, Ottawa, Ontario K2P 0W6

Téléphone: (613) 236-3633 Télécopieur: (613) 236-5749 farmsafety@cfafca.ca

Les casques protecteurs sauvent des vies

La vision d'un agriculteur portant une casquette de baseball pourrait bientôt être remplacée par un casque protecteur. Quel que soit le nom que vous donniez au casque protecteur – protège-bol, cage à méninges, etc. – veillez à ce que tous vos travailleurs agricoles en portent un.

« *Les EPI ne fonctionnent que si vous les utilisez !* » est le thème de la Campagne canadienne de la sécurité en milieu agricole de cette année, qui porte principalement sur l'utilisation, l'ajustement et la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) en agriculture. La campagne d'un an sera lancée à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole (SCSMA), du 11 au 17 mars 2009. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) présentent la SCSMA, en partenariat avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

« Très souvent, on considère que le matériel de sécurité est une dépense plutôt qu'une sécurité », explique Greg Stewart, président-directeur général de FAC. « En réalité, investir dans votre santé et votre sécurité, ainsi que celles de vos travailleurs, produit un retour d'investissement très élevé en matière de productivité, de réduction des arrêts de travail et, ce qui est encore plus important, de protection des gens qui assurent la productivité de votre ferme ou de votre ranch. »

Plusieurs situations, sur une ferme, nécessitent de se protéger la tête, comme la conduite de véhicules tout-terrains (VTT), les projets de construction, les travaux de soudure et de scie tronçonneuse, ainsi que beaucoup d'autres situations qui présentent des risques de chutes d'objets ou de chocs électriques.

Si une protection à la tête est nécessaire, mettez en place un programme complet de protection de sécurité comprenant la sélection des casques protecteurs, leur essai, la formation, l'entretien et l'inspection. Au Canada, tous les types de casques de protection doivent être certifiés par l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou par un autre organisme de certification spécifié dans les règlements provinciaux.

« Il est difficile, pour les parents et les employeurs, de s'attendre à ce que leurs enfants et leurs employés portent des casques de protection si eux-mêmes n'en portent pas », poursuit M. Stewart. « La meilleure façon de communiquer un message de sécurité est de donner l'exemple. »

Les casques de protection doivent pouvoir résister aux perforations, absorber les chocs, résister à l'eau, retarder la combustion et être ajustables. La doublure du casque doit pouvoir s'ajuster de

façon à ménager un espace libre entre le casque rigide et le dessus de la tête, dans le but d'absorber le choc de la chute d'un objet. Ajustez la taille du bandeau de façon à ce que le casque demeure en place lorsque le travailleur se penche, mais ne le serrez pas au point où il laisserait une marque sur le front.

Le secret d'un casque plus confortable ou « portable » est un bon centre de gravité, des trous de ventilation favorisant une bonne circulation de l'air, et un large rebord dans le cas des travailleurs qui sont exposés de longues heures au soleil. Une grande variété de casques sont disponibles en plusieurs couleurs et plusieurs designs, y compris des casques de cowboy et d'autres spécialement conçus pour les femmes.

Les casques de type I protègent uniquement le dessus de la tête, alors que ceux de type II protègent également les côtés de la tête. Les casques durs peuvent également être regroupés selon leur résistance à l'électricité ; les casques de classe E, ou électrique, peuvent résister à 20 000 volts ; ceux de classe G, ou générale, peuvent tolérer 2 200 volts alors que les casques de classe C, ou conducteurs, ne protègent pas contre l'électricité. N'oubliez pas que seuls des individus habilités à le faire devraient travailler à proximité d'équipements électriques sous tension.

Remplacez votre casque protecteur s'il a reçu un impact, si des fissures apparaissent dans sa coquille, s'il devient friable ou si sa surface est rendue matte ou crayeuse. Remplacez votre suspension dès qu'elle devient friable, ou si une ou plusieurs courroies sont brisées, ou le casque ne tiendra plus en place correctement. Inspectez votre casque avant et après chaque utilisation. La lumière ultra-violette, les décalcomanies, les solvants et les marqueurs peuvent également causer la détérioration de la coquille protectrice. Bien qu'il n'existe pas de norme stricte quant à la longévité d'un casque, les manufacturiers en recommandent le remplacement après cinq ans.

Quel est le niveau de vos connaissances en matière de sécurité agricole ? Mettez vos connaissances à l'essai en répondant au questionnaire de FAC sur la sécurité à www.fccfarmsafety.ca .

La FCA, de même que FAC, l'ACSA et AAC, désirent rappeler aux agriculteurs canadiens que « *Les EPI ne fonctionnent que si vous les utilisez !* »

- 30 -

*** Des photos et dessins humoristiques gratuits sont disponibles pour illustrer cet article à www.casa-acsa.ca .

Pour plus de renseignements, communiquez avec:

Pour télécharger une copie de cet article, visitez les sites www.casa-acsa.ca ou www.cfa-fca.ca

Pour les médias francophones:

Marcel Hacault, directeur général de l'ACSA

Tél : 204-452-2272 Cell : 204-346-3355 Courriel : mh@casa-acsa.ca

For service in English:

Theresa Whalen, CFA Farm Safety Coordinator T: (613) 822-0016 E: farmsafety@cfafca.ca

